

LES INSCRIPTIONS EN PREMIÈRE SECONDAIRE, C'EST PARTI !

OU INSCRIRE MON ENFANT ?

Dans l'école de votre première préférence.

QUAND INSCRIRE MON ENFANT ?

La période des inscriptions débute le lundi 15 février et se termine le vendredi 4 mars 2016.

Y A-T-IL DES HORAIRES PREVUS ?

Les situations varient d'une école à l'autre. Certaines demandent de prendre un rendez-vous, d'autres ont des horaires précis. Renseignez-vous soit par téléphone soit sur les sites internet.

SI J'Y VAIS LE PREMIER JOUR, J'AI PLUS DE CHANCE D'AVOIR UNE PLACE ?

Non, durant la première phase des inscriptions, l'ordre d'arrivée n'a pas d'importance. Pas la peine donc de se précipiter !

C'EST QUOI LE FUI ?

Le FUI est le Formulaire Unique d'Inscription qui vous est remis par l'école primaire de votre enfant. Lors de la remise du formulaire, vous devez signer un accusé de réception. Si l'école n'a pas pu vous le remettre, elle doit vous l'envoyer par courrier recommandé.

COMMENT COMPLETER LE FUI ?

Vous trouverez une information complète avec un exemple de formulaire via ce lien : www.inscription.cfwb.be/index.php?id=1403

COMMENT INSCRIRE MON ENFANT ?

Les écoles fondamentales ont remis à chaque parent un formulaire unique d'inscription (FUI) qui comporte une partie complétée par l'école fondamentale et une partie à compléter par les parents

avec l'aide de l'école secondaire. C'est avec ce formulaire, uniquement, que vous inscrivez votre enfant dans l'école de première préférence.

Vous vous rendez dans l'école de votre premier choix pour y inscrire votre enfant. L'école secondaire va encoder vos données dans un programme utilisé par toutes les écoles. Vous pouvez vérifier sur l'écran d'encodage si les informations transmises sont correctes. Vous recevrez un accusé de réception de votre FUI. Relisez-le attentivement avant de le signer pour accord.

C'est aussi dans l'école de votre premier choix que vous remettez le **volet confidentiel** sous **enveloppe fermée**. Vous devez vous procurer vous-même l'enveloppe.

⇒ **Attention, on ne peut ni vous demander le bulletin de votre enfant ni aucun paiement.**

C'EST QUOI UN NUMERO DE FASE ?

On vous demandera pour chacun de vos choix d'écoles de mentionner le numéro FASE. C'est le numéro qui identifie les établissements (un matricule). Vous pouvez les trouver via ce lien www.inscription.cfwb.be/index.php?id=383

ET SI JE N'AI PAS REÇU OU PERDU LE FORMULAIRE ?

Si vous n'avez pas reçu le formulaire (ou si vous l'avez perdu), vous pouvez le demander :

- Via le numéro vert **gratuit 0800/188 55**
- Soit par une demande par mail via l'adresse inscription@cfwb.be
- Auprès de l'école secondaire de première préférence pendant la période d'inscription c'est-à-dire du 15/02 au 4/03/2016

C'EST QUOI LE VOLET CONFIDENTIEL ?

En plus du FUI, vous avez reçu un deuxième formulaire « le volet confidentiel » qui vous permet d'exprimer vos autres choix d'écoles (jusque 10 choix).

⇒ **Attention, sur le volet confidentiel vous devez reprendre l'établissement correspondant à votre première préférence.**

COMBIEN D'ECOLE DOIS-JE METTRE ?

À Bruxelles et dans les zones en tension du Brabant Wallon, nous vous conseillons de mettre plusieurs écoles. Surtout, n'indiquez que des établissements qui répondent effectivement à vos projets.

QUAND SUIS-JE INFORME DE L'INSCRIPTION DE MON ENFANT ?

Si l'école a reçu moins de demandes d'inscription que de places disponibles, votre enfant sera inscrit dès la fin de la procédure d'inscription. C'est l'école qui vous informera par écrit dès la **mi-mars**.

Si l'école a reçu plus de demandes que de places disponibles, un classement sera établi, en tenant compte des priorités et des sept critères objectifs déterminés par le décret inscription. Dans ce cas, vous serez informés par la commission interréseaux des inscriptions (CIRI) **au plus tard à la fin du mois d'avril**.

QUE CONTIENDRA LE COURRIER DE LA CIRI ?

Trois situations possibles :

1. Vous avez obtenu une place dans l'école de votre premier choix.
2. Vous obtenez une place dans un de vos autres choix, et dans ce cas vous restez en liste d'attente dans les écoles les mieux classées dans vos choix.
3. Vous êtes en liste d'attente dans toutes les écoles choisies.

Pour la situation 2, dès qu'une place se libère pour votre enfant dans une école mieux classée dans vos choix, il obtient la place et vous en êtes informés.

Par exemple : Vous avez choisi 5 écoles et vous obtenez une place dans votre 4^{ème} choix

Une place se libère dans votre 2^{ème} choix

	Ordre Utile	Liste d'attente
ECOLE 1	x	29
ECOLE 2	x	14
ECOLE 3	x	25
ECOLE 4	OU	
ECOLE 5	Supprimé	Supprimé

	Ordre Utile	Liste d'attente
ECOLE 1	x	18
ECOLE 2	OU	
ECOLE 3	Supprimé	Supprimé
ECOLE 4	Supprimé	Supprimé
ECOLE 5	Supprimé	Supprimé

Pour la situation 3, dès qu'une place se libère pour votre enfant dans l'une des écoles de votre classement, il obtient cette place et vous en êtes informés.

Par exemple : Vous avez choisi 5 écoles et vous n'obtenez pas de place

Une place se libère dans votre 4^{ème} choix

	Ordre Utile	Liste d'attente
ECOLE 1	x	29
ECOLE 2	x	14
ECOLE 3	x	25
ECOLE 4	x	7
ECOLE 5	x	67

	Ordre Utile	Liste d'attente
ECOLE 1	x	18
ECOLE 2	x	14
ECOLE 3	x	25
ECOLE 4	OU	
ECOLE 5	Supprimé	Supprimé

⇒ Attention : Si vous souhaitez, par exemple, confirmer votre place dans ce 4^{ème} choix, il faut avvertir la CIRI qui vous supprimera alors des listes d'attente des choix 1,2 et 3.

Effectivement, le système est conçu pour vous amener à vos meilleures préférences.

QUELLES SONT LES PRIORITES ?

- 20,4% des places sont réservées à des enfants venant d'écoles à indice socio économiquement faible(ISEF)
- Priorité fratrie
- Priorité « enfant en situation précaire »
- Priorité « enfant à besoins spécifiques »
- Priorité « internes »
- Priorité « enfant du personnel »

Ces priorités sont hiérarchisées, dans le classement ce sera donc d'abord les 20,4% d'ISEF, ensuite les fratries....

⇒ Attention la priorité n'est applicable qu'au premier choix.

QUELS SONT LES CRITERES POUR LE CLASSEMENT ?

Pour faire le classement en cas de demande excédentaire, on va calculer un indice composite pour chaque élève qui est la multiplication de 7 coefficients basés sur 7 critères :

- L'ordre de proximité Domicile-Ecole primaire
- L'ordre de proximité Domicile-Ecole secondaire
- La distance Ecole primaire-Ecole secondaire
- L'offre scolaire d'enseignement secondaire sur la commune de l'école primaire que l'élève fréquente.
- Le critère de préférence
- Le critère de l'immersion (poursuite depuis la 3^{ème} primaire)
- Le partenariat pédagogique

Pour plus d'information sur le calcul de l'indice composite :

www.inscription.cfwb.be/index.php?id=280

ET SI J'AI RATE LA PERIODE D'INSCRIPTION ?

Si vous n'avez pas inscrit votre enfant dans la période du 15/02 au 4/03, vous pourrez à partir du 25 avril 2016, toujours via le dépôt du formulaire unique d'inscription, faire enregistrer la demande d'inscription selon un ordre chronologique (premier arrivé = premier servi). Le formulaire d'inscription ne permettra plus de choisir des écoles selon un ordre de préférence. L'inscription passera après celles faites pendant la période d'inscription.